

RAPPORT

sur les travaux de la Commission en 1994

Monsieur le Ministre,

Les réunions statutaires ont eu lieu les 31 janvier, 30 mai et 17 octobre 1994 dans les locaux du Palais des Académies à Bruxelles. Il y a eu six réunions de section, une séance plénière le 31 janvier, un colloque le 30 avril, une visite guidée à la bibliothèque de l'Académie et de la Commission et une réunion du bureau le 17 octobre.

Communications faites à la séance plénière :

L. VAN DURME : Lat. *cultura*, Fr. *couture*, Zuidndl. *kouter*.

J.-H. MICHEL : *Une question aux dialectologues*.

La Communauté française a confié à un groupe d'une vingtaine de collaborateurs, sous la direction de notre collègue Marc Wilmet, la préparation d'un ouvrage collectif consacré au français de Belgique. Le premier chapitre, relatif à la période celtique, est assuré par notre collègue Jean Loicq et, pour ma part, je me charge du deuxième, qui traitera de la romanisation.

La diffusion du latin dans notre pays se révèle, de manière pour moi inattendue, comme un phénomène paradoxal parce que la réalité historique du processus ne fait aucun doute, étant attestée par la situation ultérieure, depuis le moyen âge et jusqu'à nos jours, alors que le mécanisme et les étapes de cette évolution échappent entière-

ment à nos investigations. Mais c'est sur un point précis que j'ai souhaité intervenir brièvement au cours de notre réunion plénière pour solliciter l'opinion de mes collègues des deux sections parce que la question soulevée concerne à la fois la Wallonie et la région flamande.

La voici : les *civitates* belges de l'époque romaine ont-elles influencé la géographie linguistique de notre pays ? Je ne suis pas loin de le penser. La limite nord-sud entre les Nerviens et les Eburons, d'abord, les Tongres ensuite sous le Haut-Empire, correspond approximativement à la démarcation entre le picard, à l'ouest, et le wallon, à l'est. Je me risque même à poser la question de savoir si cette frontière dialectale ne se prolonge pas dans le domaine néerlandais.

Pour le wallon, le superstrat germanique des Tongres aurait joué dès l'antiquité. Quoique certainement remanisés durant l'époque romaine, ces Germains importés sous le règne d'Auguste auraient déjà marqué de leur empreinte le wallon qui est à la fois le plus conservateur des dialectes français et celui qui doit le plus au germanique, notamment pour la phonétique (le *w* et l'*h* aspirée). J'ajouterai que, la limite méridionale du wallon, en direction du champenois et du lorrain, paraît proche de la frontière de la *civitas* des Rèmes et de celle des Trévires.

Voir, pour les *civitates* de notre pays, et plus spécialement les Nerviens et les Tongres, les deux cartes de Marie-Thérèse et Georges RAEPSAET, dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II^e partie, t. IV, 2, 1975, pp. 18-21. Pour le wallon, l'*Atlas linguistique de la Wallonie*, t. I^{er}, 1953, la carte de la p. 65 et, chez Pierre GUIRAUD, *Patois et dialectes français*, 2^e éd., Paris, P.U.F., 1971 (Coll. *Que sais-je ?*, n° 1285), pp. 21-23, la carte et le commentaire de Maurice PRON.

Communications faites à la section wallonne :

M. FRANCARD : *Le Dictionnaire des parlers wallons du pays de Bastogne. Présentation.*

Entreprise de longue haleine qui a débuté en 1978, le *Dictionnaire des parlers wallons du pays de Bastogne* est parvenu à la phase finale de sa rédaction. Dictionnaire de langue et dictionnaire encyclopédique, il reflète les usages linguistiques et la mémoire collective d'une petite ville du milieu rural ardennais, ainsi que des villages qui lui sont proches (communes de Bastogne, Fauvillers et Vaux-sur-Sûre).

La communication explicite les conditions du corpus (choix des informateurs, zone d'enquête, méthodologie de recueil et de sélection des données), l'exploitation lexicographique du matériau linguistique (macro- et microstructure du dictionnaire) et le champ encyclopédique couvert.

Un développement particulier est consacré aux choix méthodologiques permettant de contrôler l'hétérogénéité de l'objet étudié — les parlers wallons du pays de Bastogne — et d'en proposer une description lexicographique cohérente.

J.-H. MICHEL : *Quelques commentaires relatifs à la Loi Salique.*

Dans le cadre de sa contribution au volume collectif sur *Le français de Belgique*, M. J.-H. Michel fait part de quelques observations à propos de la *Loi Salique* qui doit être considérée comme le plus ancien document du latin vulgaire pré-roman (fin du règne de Clovis), de son édition critique par K.A. Eckhardt en 1954-56 (toujours la meilleure à ce jour) et de ce qu'on peut en tirer pour l'étude de la langue et de la toponymie — de façon plus générale — pour la vie quotidienne de l'époque.

J.-H. MICHEL : *Observations complémentaires sur la Loi Salique.*

Aux données déjà réunies dans la brève communication présentée au cours de la séance précédente, J.-H. Michel souhaite ajouter quelques observations qui lui paraissent compléter le bilan historique qu'il a essayé d'établir pour la loi Salique.

1° Le nord de la Gaule n'a produit, dans l'antiquité, aucun écrivain connu de nous, ni aucun texte qui nous aurait été transmis par la tradition manuscrite. Par conséquent, la loi Salique a toutes chances d'être le plus ancien document du genre provenant du nord de la Gaule.

2° Au surplus, la loi Salique constitue en quelque sorte l'acte de naissance ou le texte fondateur de l'une ou l'autre réalité historique d'importance majeure pour l'Europe occidentale ; il s'agit notamment :

- du royaume franc lui-même, que continuera, quelque cinq siècles plus tard, le royaume de France, dont la croissance irrésistible déterminera la destinée de la langue française ;
- du francique, qui est à l'origine du néerlandais et dont les gloses malbergiques nous fournissent les formes les plus anciennement attestées.

3° Dans sa version la plus ancienne, dite des 65 articles, la loi Salique constitue, sur l'évolution du latin vulgaire vers le roman, un témoignage précieux, postérieur à l'*Appendix Probi*, contemporain des Tablettes Albertini, et antérieur aux gloses de Cassel et de Reichenau. Les données linguistiques de la loi Salique concernent à la fois la phonétique, la syntaxe et la lexicographie du latin pratiqué dans le nord de la Gaule au début du VI^e siècle.

4° En particulier, une glose malbergique, pour désigner la composition qu'entraîne le meurtre d'un Romain, utilise *wala-leod* (41, 9-10), qui conserve — sous la forme francique qui élimine l'aspirée — la première en date des attestations du terme *Walha*, issu du nom de la tribu celtique des *Volcae* et s'appliquant à la population de langue romane (d'où *Wallon*, néerl. *Waal*).

5° Dans l'ordre de la production matérielle, on relèvera la mention de la fauconnerie — l'oiseau portant le nom d'accipiter (7, 1-3) — qui est peut-être de nature à éclairer l'origine de *falco*, *-onis*, pour laquelle on hésite entre le latin et le germanique.

Le 30 avril, la commission a organisé un colloque « Aspects géographiques des noms de famille romans et germaniques », accessible aussi à des participants extérieurs à la commission. Les communications étaient les suivantes :

LEO WINTGENS : *Les noms de famille dans l'ancien duché de Limbourg, zone de contact germano-romane : origines, structures et consolidation.*

FRANS DEBRABANDERE : *Adaptatie van gemigreerde familienamen.*

Cathérine HANTON : *Structuration des articles du Dictionnaire des noms de famille romans* (PatRom).

Ann MARYNISSEN : *De Atlas van de Familienamen in het Nederlandse taalgebied*.

A la section flamande trois communications ont été faites.

Le *Bureau de la Commission* est composé de la façon suivante pour la période 1994-1995 : J.-H. MICHEL, président ; R. VAN PASSEN, vice-président et président de la section flamande ; M. FRANCARD, président de la section wallonne ; J. GERMAIN, secrétaire de la section wallonne ; W. VAN LANGENDONCK, secrétaire de la section flamande ; F. DEBRABANDERE, secrétaire général.

La Commission déplore le décès de Jos Molemans (Neerpelt, 17 décembre 1938 - Sint-Katelijne-Waver, 3 septembre 1994), membre de la section flamande depuis 1983.

La *composition de la Commission* s'est modifiée comme suit : M. Roland WILLEMYNS, qui a été nommé membre honoraire, est remplacé par M. Hugo RYCKEBOER. En remplacement de M. V.F. VANACKER, devenu également membre honoraire, est élu membre de la section flamande M. José CAJOT.

Le *Bulletin LXVI* (1994) compte 160 pages. Il a été envoyé aux institutions et revues avec lesquelles nous entretenons des *relations d'échange*. Les ouvrages parvenus à la Commission, à titre d'achat ou d'échange, sont déposés dans notre bibliothèque, incorporée dans la bibliothèque de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Cent exemplaires sont mis à la disposition des centres scientifiques des uni-

versités de Belgique, pour être remis aux étudiants et chercheurs. En outre la Commission a publié le Mémoire 18, à savoir l'étude d'Yves COUTANT, « Terminologie du moulin médiéval dans le comte de Flandre. *Middeleeuwse molentermen in het graafschap Vlaanderen* » (942 pp.).

En matière de *changement* ou *d'attribution de noms de rues*, la Section wallonne de la Commission a été consultée en 1994 par les 72 communes wallonnes, bruxelloises et germanophones, dont les noms suivent : Aiseau-Presles, Amel, Andenne, Ans, Anthisnes, Ath, Aywaille, Bassenge, Bernissart, Bertrix, Binche, Les Bons-Villers, Bouillon, Braine-le-Château, Bruxelles, Bütgenbach, Charleroi, Châtelet, Chaudfontaine, Crisnée, Dinant, Dison, Durbuy, Enghien, Etalle, Etterbeek, Eupen, Flémalle, Fléron, Florennes, Florenville, Fontaine-l'Évêque, Fosses-la-Ville, Froidchapelle, Ganshoren, Geer, Gembloux, Grâce-Hollogne, Habay, Haccourt, Hannut, Houffalize, Huy, Jemeppe-sur-Sambre, Libramont, Lierneux, Manage, Messancy, Mons, Mont-de-l'Enclus, Namur, Perwez, Philippeville, Pont-à-Celles, Saint-Hubert, Sankt Vith, Sambreville, Seneffe, Soignies, Sombreffe, Somme-Leuze, Soumagne, Stavelot, Theux, Thuin, Tournai, Trois-Ponts, Verviers, Virton, Visé, Waimès, Welkenraedt.

La Commission a poursuivi la *révision linguistique des noms géographiques des cartes d'état-major* publiées par l'Institut Géographique National. Pour la section wallonne, l'examen a été fait par Jacques NAZET, qui a examiné les planchettes 45/6, 45/8 au 1/10.000^e, et par Jean GERMAIN et Jean-Marie PIERRET qui ont revu les planches 39, 40 et 54 au 1/25.000^e. Pour la section flamande l'examen a été fait par l'Instituut voor Naam-

kunde à Louvain, sous la direction de M. Karel ROELANDTS.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Bruges, le 31 décembre 1994.

Le Secrétaire,

F. DEBRABANDERE.

Le Président,

J.H. MICHEL.